



EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 10 AVRIL à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 4 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Dominique DUDOUS - M. Alexis ARRAS - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : ASSOCIATION CLUSTER THERMAL AQUITAIN "AQUI-O-THERMES" :
DESIGNATION DES DELEGUES**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-21 et L2121-33, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses membres ou de ses délégués au sein des organismes extérieurs et des associations.

Il convient pour le Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire et un suppléant appelés à siéger au sein de l'assemblée générale de l'association cluster thermal aquitain 'AQUI-O-THERMES', par un vote à bulletin secret, étant précisé que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ELISABETH BONJEAN, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder au scrutin par un vote à main levée,

ET PAR 27 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS celles de Pascal DAGES, France POUDEX, Eric DARRIÈRE, Sarah DOURTHE, Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Marie-Constance BERTHELON ayant donné procuration à Eric DARRIÈRE et, Christophe BARDIN,

DESIGNE Bertrand GAUFRYAU en tant que représentant titulaire et Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI en tant que représentant suppléant appelés à siéger au sein de l'assemblée générale de l'association cluster thermal aquitain 'AQUI-O-THERMES',

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

CERTIFIE EXECUTOIRE,

Transmis à la Sous-Préfecture de DAX le **14 AVR. 2014**

Affiché le **14 AVR. 2014**

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**



**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».